



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/417
17 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**RÉSULTATS DE LA RÉUNION CONSACRÉE AU THÈME: «SCIENCE,
TECHNOLOGIE, INNOVATION ET TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)
POUR LE DÉVELOPPEMENT»**

Réunion préalable à la Conférence, Genève, 6 décembre 2007

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé des débats

1. Les experts désignés par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des universités et des organisations non gouvernementales (ONG) ont débattu de l'importante contribution que la science et la technologie, l'innovation et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pouvaient apporter à la réalisation de nombreux objectifs de développement, notamment en améliorant les capacités de production des pays en développement. Ils sont convenus qu'il était fondamental d'investir dans la science et la technologie. Les politiques gouvernementales devaient soutenir la science, la technologie et l'innovation et encadrer les technologies industrielles par des réglementations fondées sur des données scientifiques. Il a été noté que les TIC changeaient la façon de mener les activités de recherche-développement scientifiques et technologiques et accéléraient le rythme du développement et de l'adoption des technologies. Souvent, l'expérience manquait aux établissements d'enseignement supérieur et aux institutions publiques pour réagir et s'adapter à ces changements. Un enjeu était de déterminer les moyens d'intensifier la connectivité et la coopération entre établissements d'enseignement.

2. L'expérience des pays développés en matière de politique de la science, de la technologie, de l'innovation et des TIC n'était pas applicable en l'état aux pays en développement; elle demandait à être adaptée, particulièrement dans le cas des petits pays en développement et des pays les moins avancés, où il fallait que les capacités pour la science, la technologie et l'innovation, actuellement absentes ou à la marge des objectifs de développement, deviennent un

élément essentiel de la stratégie mise en place par chaque pays pour réduire la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, il fallait que les gouvernements travaillent en étroite collaboration avec la société civile et les milieux universitaires.

3. Les participants ont évoqué la façon dont le paradigme de la science, de la technologie et de l'innovation était passé d'un modèle «linéaire» à un modèle «circulaire» de système national d'innovation tenant compte du contexte actuel, beaucoup plus complexe, qui obligeait les décideurs à prendre en compte toutes les interactions à l'œuvre entre l'ensemble des acteurs de ce système (consommateurs, entreprises, systèmes éducatifs, systèmes financiers et autres infrastructures, et pouvoirs publics). La différence de rythme entre l'élaboration des politiques et le développement technologique était source de difficultés supplémentaires. Il fallait examiner de près les politiques mises en place et prendre en compte d'une manière équilibrée la portée et la profondeur des effets des politiques technologiques. L'ouverture et la transparence, l'intégration sociale et l'égalité entre hommes et femmes constituaient d'autres aspects de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation auxquels il fallait veiller.

4. Même si les activités scientifiques et technologiques deviennent de plus en plus «dénationalisées», transfrontalières et exécutées pour partie par des entités publiques et pour partie par des entités privées, il a été relevé que la mondialisation de la science et de la technologie était inégale et qu'il ne semblait pas qu'elle s'étende équitablement aux pays en développement. La mondialisation et les investissements privés avaient certes permis à quelques pays d'augmenter leurs capacités de recherche-développement, mais il était abusif de généraliser à partir de l'expérience de quelques grands pays en développement.

5. Un certain nombre d'initiatives internationales de partenariat pour le renforcement des capacités scientifiques et technologiques et de l'innovation dans les pays en développement a été présenté lors de la réunion, dont le projet de bibliothèque scientifique virtuelle de l'Iraq (financé par le Gouvernement des États-Unis) et le réseau de centres d'excellence de la CNUCED, parrainé par le Gouvernement italien.

6. Les débats consacrés à l'expérience des pays en développement en matière d'innovation dans le domaine des TIC ont fait ressortir que les incidences de ces technologies dépendaient de questions complexes touchant la mise en œuvre, l'apprentissage, les mécanismes de rétroaction et les résultats. Les liens entre institutions, technologies, connaissances et incitations étaient fondamentaux. La situation dans les pays en développement montrait que le fait de se focaliser sur les TIC ne débouchait pas sur une innovation équilibrée: pour remédier à cette situation, l'élaboration des politiques des TIC devait s'inscrire dans le cadre de politiques technologiques et de systèmes nationaux d'innovation plus larges ainsi que d'une politique de développement globale.

7. Les incidences des TIC sur l'emploi ont été considérées comme un aspect clef de leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Loin d'offrir les mêmes chances à tous, la technologie s'appuyait sur les ressources existantes et pouvait creuser le fossé entre pays développés et pays en développement. Entreprises et travailleurs devaient s'approprier l'utilisation des TIC, une des conditions nécessaires pour y parvenir étant l'emploi de la main-d'œuvre dans le secteur formel et une autre le souci de créer des emplois productifs offrant des salaires décents.

8. Il a été souligné que les partenariats public-privé dans le domaine des TIC nécessitent une compréhension mutuelle du rôle et de la contribution de chacun des partenaires ainsi qu'un partage égal des risques. Il se pourrait être nécessaire de modifier la législation afin, par exemple, de bien préciser les droits et obligations et les modes d'interaction des partenaires dans un cadre flexible.

9. Concernant la gouvernance mondiale des TIC, les experts ont évoqué certains obstacles à une participation effective des pays en développement. Certaines instances étaient devenues si spécialisées que, souvent, les gouvernements – et en particulier ceux des pays en développement – avaient du mal à en suivre les activités. Les méthodes de travail différaient et les aspects relatifs du développement étaient souvent relégués au second plan, sans compter que les connaissances requises faisaient souvent défaut. Pour aller de l'avant, il fallait examiner la gouvernance des TIC du point de vue de ses incidences sur le développement. Les pays en développement devaient participer de manière effective à ce processus pour ne pas devoir se conformer à des normes définies par d'autres, faute de pouvoir les définir eux-mêmes.

10. Plusieurs participants ont dit que les actuels régimes internationaux des droits de propriété intellectuelle limitaient les possibilités pour la science et la technologie de contribuer au développement et freinaient le transfert de technologie. Il a été suggéré de tenir compte du plan d'action pour le développement récemment adopté par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dans la préparation de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Une question a été posée sur les moyens de mieux promouvoir ce plan d'action dans le cadre de la CNUCED, du Forum sur la gouvernance d'Internet et d'autres instances. Il a également été estimé que les régimes internationaux de droits de propriété intellectuelle avaient besoin d'être étoffés et équilibrés moyennant d'autres modalités de développement et de partage a) de la science et de la technologie, et b) de la recherche-développement, notamment des cadres de référence en libre accès – en particulier dans le contexte de la nouvelle société et de la nouvelle économie du savoir – et l'étude, par la CNUCED, de leurs incidences sur les pays en développement.

11. De nombreux experts ont affirmé le caractère hautement prioritaire que devraient revêtir la science, la technologie et l'innovation ainsi que les TIC pour la CNUCED. Il a également été suggéré que l'innovation pourrait être une de ses activités phares et qu'elle devrait promouvoir la recherche-développement en faveur d'un développement qui profite à tous les pays en mal, précisément, de développement. Il conviendrait aussi de prêter toute l'attention voulue à l'aspect «ingénierie» de la science et de la technologie. La CNUCED devrait en outre analyser ces autres aspects que sont le rôle de la coopération Sud-Sud dans la recherche-développement et les moyens d'améliorer les applications de la technologie et de les mettre au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, domaine dans lequel les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) devraient orienter les activités. Il a été recommandé à la CNUCED, dont le secrétariat était aussi celui de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), de mieux harmoniser son programme de travail avec celui de la Commission et avec les activités de suivi du SMSI.
